



## SERVICE POPULATION - GUICHET UNIQUE

### Modalités d'Inscriptions ---- Année Scolaire 2022-2023

Les inscriptions scolaires ainsi que les inscriptions aux prestations municipales pour la prochaine rentrée scolaire seront réalisées de façon dématérialisée sur le portail citoyen en cliquant sur « toutes les démarches » puis sur « Education ».



<https://www.espace-citoyens.net/gignac-la-nerthe/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>

#### Pour les INSCRIPTIONS SCOLAIRES

**Période d'inscription : du lundi 7 février au vendredi 4 mars 2022**

**Enfants entrant en Première Année de Maternelle (PS) (enfants nés en 2019), Cours Préparatoire (CP) (enfants nés en 2016), Nouveaux arrivants sur la commune**

**ATTENTION, Si vous ne pouvez pas procéder à l'inscription scolaire de votre enfant de manière dématérialisée merci de contacter par téléphone le guichet unique au 04 42 77 00 06.**

#### Pour les INSCRIPTIONS AUX PRESTATIONS MUNICIPALES

**Période d'inscription : du lundi 30 mai au vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022**

**Tous les enfants fréquentant une école publique de la commune à la rentrée de septembre 2022 (enfants fréquentant déjà une de nos écoles + les Petites Sections de Maternelle + les Cours Préparatoires + les nouveaux arrivants).**

Pour rappel, chaque fin d'année scolaire, il est nécessaire d'inscrire votre enfant aux prestations municipales pour la future rentrée (2022-2023) si vous voulez utiliser l'un de ces services : accueils périscolaires du matin et du soir, restauration scolaire, transport scolaire élémentaire et centre de loisirs du mercredi.

# **Tous les dossiers devront être envoyés sur l'adresse suivante : [guichet.unique@mairie-gignaclanerthe.fr](mailto:guichet.unique@mairie-gignaclanerthe.fr)**

Attention, merci de vous identifier sur notre logiciel antispam si vous avez un retour de mail le demandant.

**Nous accuserons réception de tous les dossiers donc si vous n'avez pas de retour, n'hésitez pas à nous contacter.**

## **Pour réaliser les procédures, trois choix s'offrent à vous :**

- 1- Vous avez la possibilité de télécharger les formulaires, de les imprimer, de les compléter et de les scanner pour les renvoyer par mail accompagnés des pièces justificatives demandées.
- 2- Vous avez la possibilité de compléter les formulaires directement en ligne (au format pdf), les enregistrer et nous les retourner par mail accompagnés des pièces justificatives demandées.
- 3- Vous avez aussi la possibilité de venir récupérer le dossier au format papier directement au guichet unique aux horaires d'ouverture. Vous pourrez également le ramener aux mêmes horaires.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement que vous jugerez utile.

### **Service Population - Guichet Unique**

Place de l'Hôtel de Ville – BP 10024 – 13180 Gignac-la-Nerthe

 : 04 42 77 00 06 (En face de la Mairie)

Accueil du public :

Du lundi au jeudi (8h30-12h / 13h30-17h ; le vendredi (8h30-12h / 13h30-16h)

 [guichet.unique@mairie-gignaclanerthe.fr](mailto:guichet.unique@mairie-gignaclanerthe.fr)

